

Réunion du Conseil Municipal De la commune de CRESSONSACQ

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres présents : 10

Convocation du 01/04/2021

Réunion du lundi 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 12 avril, à 19 h 00 Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la Présidence de Monsieur Hubert DOISY, Maire

Etaient Présents : Madame ALEXANDRE Elise, Monsieur D'AMBRA Jérémy, Monsieur GROHE Jean-Pierre, Monsieur LAMARRE Michel, Madame LECOINTE Delphine, Monsieur MERMOUX Cédric, Monsieur MORET Régis, Madame PARIGOT Marianne, Madame VEKEMAN Noémie.

Absent excusé : Monsieur GRIMAUX Stéphane (pouvoir Delphine LECOINTE).

Secrétaire de séance : Madame ALEXANDRE Elise

Après lecture du compte rendu de la séance du 15 février 2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE.2021-04-6

Madame VEKEMAN Noémie est élue à la présidence de séance pour l'approbation des comptes administratifs du lotissement et de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de la commune et se retire.

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	242 447.35	288 948.85	110 146.55	77 069.26
Report 2019		316 920.97	5 941.00	
Total	242 447.35	605 869.82	116 087.55	77 069.26

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à 10 voix POUR le compte administratif.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE.2021-04-7

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Receveur des finances publiques comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : 2019	Résultat de l'exercice 2020	Intégration de résultat non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-5 941.00		-33 077.29		-39 018.29
Fonctionnement	322 861.97	5 941.00	46 501.50		363 422.47

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR le compte de gestion du Receveur.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT.2021-04-8

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du lotissement et se retire.

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	44 831.31	44 831.57		44 831.31
Report 2019	127 621.38			61 737.96
Total	172 452.69	44 831.57		106 569.27

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à 10 voix POUR le compte administratif.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT.2021-04-9

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Receveur des finances publiques comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : 2019	Résultat de l'exercice 2020	Intégration de résultat non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	61 737.96		44 831.31		106 569.27
Fonctionnement	-127 621.38		0.26		-127 621.12

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR le compte de gestion du Receveur.

2) AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE.2021-04-10

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	363 422.47 €
Affectation complémentaire (1068)	39 018.29 €
Solde disponible affecté comme suit :	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	324 404.18 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	5 941.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR l'affectation du résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DU LOTISSEMENT.2021-04-11

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	€
Affectation complémentaire (1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	€
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	127 621.12 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR l'affectation du résultat.

3) APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE.2021-04-12

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	305 450.00	249 561.00	304 070.18	74 573.29
Vir.sec.invest.	268 515.18			268 515.18
Report 2020		324 404.18	39 018.29	
Total	573 965.18	573 965.18	343 088.47	343 088.47

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR le budget primitif.

APPROBATION DU BUDGET DU LOTISSEMENT.2021-04-13

Monsieur le Maire présente le budget primitif du lotissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
	54 000.00	181 621.12	156 569.27	50 000.00
Vir.sec.invest.				
Report 2020	127621.12			106 569.27
Total	181 621.12	181 621.12	156 569.27	156 569.27

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix POUR le budget primitif.

4) APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION.2021-04-14

Monsieur le Maire explique que cette année les taux d'imposition sont immuables et cela est dû en partie, à la suppression progressive de la taxe d'habitation. De ce fait, certaines modifications ont été apportées à la présentation des tableaux sur lesquels doit maintenant figurer le taux départemental de 21.54%, qui doit être intégré à la taxe foncière du bâti. Il rappelle à l'assemblée les taux d'imposition 2020 et demande le renouvellement de ces taux.

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	22.79 %	22.79 % + 21.54 % part départementale
Taxe foncière (non bâti)	57.41 %	57.41 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont reconduit à l'unanimité les taux de l'année 2020 et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

5) CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE.2021-04-15

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal de Première Classe à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires, soit 14 /35^{ème}, à compter de ce jour, soit le 12 avril.

A ce titre, cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Rédacteurs au grade de Rédacteur Principal de Première Classe relevant de la catégorie hiérarchique B, ou par un agent contractuel ayant un niveau IV.

L'agent contractuel devra justifier d'une expérience de cinq ans minimum aux fonctions de secrétaire de mairie au sein de collectivités de moins de 500 habitants et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilée à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Suivi des budgets de la commune, du lotissement et de l'AFR, dépenses, recettes, emprunts, immobilisations, élections, état civil, ressources humaines, baux locatifs, gestion du parc locatif (gestion des entrées et sorties), cimetière, écoles, bibliothèque, travaux. Pour la population, suivi des demandes d'administrés, soutien aux personnes âgées, gestion du site internet communal, création et mise en page des flashs d'informations.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concernés soit au poste de Rédacteur Principal de Première Classe.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération et démarches afférentes.

6) ADHESION A L'ADTO.2021-04-16

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des divers travaux de voiries à venir, il serait important d'adhérer à l'ADTO. En effet la mission de l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise se charge des dossiers dans leur globalité : étude de faisabilité, conduite des études, assistance en phase opérationnelle, veille technologique et réglementaire ainsi que toutes démarches afférentes. Le coût de l'adhésion est de 1 € par habitant soit 451 € pour cette année. Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et lui donnent tous pouvoirs pour l'adhésion et toutes autres démarches afférentes.

7) GROUPEMENT DE COMMANDE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION.2021-04-17

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au groupement de commande des panneaux de signalisation routière et précise que l'adhésion est gratuite et qu'elle n'engage en rien au niveau obligation. En effet, la communauté de Communes du Plateau Picard propose à ses communes de se regrouper de façon à obtenir des prix plus compétitifs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et lui donnent tous pouvoirs pour l'adhésion et toutes autres démarches afférentes.

8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.2021-04-18

Monsieur le Maire rappelle que chaque année des subventions sont distribuées par la commune aux associations d'anciens combattants, de secours et d'animation.

Il précise les montants distribués l'an dernier.

CAUE de l'Oise	150 € 00 à l'unanimité.
Ciné Rural	300 € 00 à l'unanimité.
Picardie Mémoire	200 € 00 à l'unanimité.
Secours Catholique	100 € 00 à l'unanimité.
L'UMRAC	100 € 00 à l'unanimité.
Au Gré du Sacq	1 000 € 00 à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté de reconduire ces subventions, toutefois, pour le ciné rural, la subvention sera versée au prorata des séances si celles-ci reprennent avant la fin de l'année. Ils donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette délibération.

9) APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M 57.2021-04-19

Monsieur le Maire explique que dès 2023 une nouvelle nomenclature, la M57, sera mise en place sur tout le territoire, celle-ci est déjà expérimentée dans les territoires Outre-mer et certaines grandes villes métropolitaines. Afin de passer avant l'échéance sur cette nouvelle nomenclature, les secrétaires souhaitent que les élus répondent favorablement à cette demande qui émane de l'Etat, pour que dès 2022, elles puissent travailler avec la M57. De cette manière, il n'y aura plus qu'un compte de fin d'année qui sera établi en partenariat entre la commune et la trésorerie et une plus grande souplesse des règles budgétaires

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et lui donnent tous pouvoirs pour le passage à la nomenclature M57 et le Compte Financier Unique dès 2022 ainsi que toutes démarches afférentes.

10) QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les producteurs de betteraves cumulent chaque année des fonds avec la sucrerie et que s'ils ne sont pas reversés dans les 5 ans, ils sont perdus. Il a contacté les agriculteurs concernés et de ce fait, des fonds vont être débloqués pour la remise en état de chemins, mais aussi pour la réfection de certaines routes, notamment celles sur lesquelles des nids de poule doivent être rebouchés. La somme attendue est de 8 000 € 00.

Une fuite au niveau de la bouche incendie située face au 4 Grande Rue a été constatée, la SAUR doit intervenir.

Monsieur MERMOUX souhaite qu'une étude soit faite pour l'installation d'une bouche à incendie au bout de la rue du Bois. Un devis va être sollicité.

La matérialisation de places de parking sera à l'ordre du jour du prochain Conseil prévu le 3 mai prochain. La démarche est de sécuriser le village et d'éviter le stationnement anarchique.

Il en sera de même pour la dynamique du village, une étude d'installation de jeux, voire city stade, pour jeunes et adolescents sera menée et discutée lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 21 h 00.